

AVIS PUBLIC



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

MODIFICATION DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ÉCOLE ARMAND-FRAPPIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Avis public est donné que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté un avis d'intention à l'effet de modifier l'ordre d'enseignement de l'école Armand-Frappier.

À cet effet, une invitation est donnée à toute personne concernée ou organisme impliqué à s'informer et à donner son avis sur ce projet.

POUR DONNER SON AVIS SUR LE PROJET :

Toute personne concernée ou organisme impliqué peut donner son avis et faire valoir son opinion sur ce projet. Pour ce faire, deux moyens sont possibles : la transmission d'un avis écrit et/ou une présentation en assemblée publique de consultation.

POUR TRANSMETTRE UN AVIS ÉCRIT :

Transmettre l'avis écrit par courriel à ordre-enseignementaf@csdgs.qc.ca au plus tard le **30 septembre 2015 à 16 h.**

POUR ÊTRE ENTENDU EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :

Transmettre un document contenant les éléments essentiels qui seront présentés lors de l'assemblée publique de consultation par courriel à ordre-enseignementaf@csdgs.qc.ca au plus tard le **30 septembre 2015 à 16 h.**

Une assemblée publique de consultation est prévue le **13 octobre 2015 à 19 h**, au Centre administratif de la CSDGS, situé au 50, boul. Taschereau à La Prairie.

DOCUMENTATION ET RENSEIGNEMENTS :

À compter du **17 juin 2015**, les documents relatifs à ce projet seront disponibles sur le site Web de la CSDGS à l'adresse suivante : www.csdgs.qc.ca.

La Prairie, ce 20 avril 2015.

Nathalie Marceau
Directrice du Service du secrétariat général et de l'information